

Ecole élémentaire de Brioux-sur-Boutonne.
12 avenue de Poitiers 79 170 Brioux-sur-Boutonne

ECOLE élémentaire de
Brioux-sur-Boutonne

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU jeudi 9 décembre 2021

•**Etaient présents :**

ENSEIGNANTS : Mmes AUGER, AUDOUX, PERRET, POUSTAY, PERROCHAUD et MM. LECLERC et CHARLES.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES : Mesdames PRINTEMPS, GIRAULT, GILBERT, BERGERON et DENIS.

CHARLES Florent

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS (IEN, Élus, DDEN) : Mme Saintier (Vice-Présidente en charge de la politique scolaire de la communauté de communes Mellois en Poitou)
Mme MENARD (élu référente de la commune de Brioux-sur-Boutonne)

09 71 27 51 32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme AUGER

ce.0790669Y@ac-poitiers.fr

Absents excusés : Mme LAMBIN (IEN de la circonscription de Melle), Mme VEZIEN (enseignante spécialisée),

12, avenue de Poitiers
79170 Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour est abordé comme suit : La vie scolaire : Rythmes scolaires :

➤ **La vie scolaire :**

Rappel d'une partie du rôle des représentants de parents d'élèves dans l'école :

- Ils donnent leur avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment les activités périscolaires, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République, l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Rythmes scolaires :

La Communauté de Communes Mellois en Poitou a décidé de conserver la semaine à 4 jours et demi pour cette rentrée 2021-2022. Il nous est demandé de nous positionner pour les prochaines années.

Précision de Mme Saintier : Nous sommes restés sur un rythme à 4 jours et demi car les plannings des agents étaient déjà faits.

La communauté de communes Mellois en Poitou a fait une consultation sur le rythme de l'enfant.

Premiers résultats : la participation des familles est importante.

Environ 60 % des votants sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Pourtant le Jeudi 21 octobre, un conseil communautaire a émis un premier avis de principe pour le maintien à la semaine de 4,5 jours.

Réponse de Mme Saintier : « Pour porter la voix des élus ».

Les motivations pour ce choix de maintenir la semaine à 4 jours et demi portent sur:

- Les enjeux exprimés dans le cadre du PEDT : « l'enfant doit être au cœur des décisions ».

- Les impacts économiques pour les associations (167 000€ de recettes correspondant majoritairement à de l'emploi).

- Les impacts en termes d'emploi pour les agents de la communauté de communes : 19 500 heures réparties sur 105 agents;

- La nécessité d'améliorer le fonctionnement des TAP qui n'est pas possible si le passage à 4j se fait. La communauté de communes Mellois en Poitou a finalement refusé de donner les résultats précis école par école, malgré les différentes promesses faites aux mois de juillet et août, renouvelées au mois de septembre puis octobre.

Réponse de Mme Saintier : Les résultats sont en ligne depuis cette semaine, mais nous n'avons pas eu le temps de communiquer l'information aux familles.

Les parents élus de l'école élémentaire de Brioux-sur-Boutonne ont alors décidé (comme dans de nombreuses écoles) dans l'urgence de refaire un sondage, pour avoir l'avis précis des parents de l'école. Chaque famille ayant un enfant à l'école élémentaire a reçu un bulletin pour choisir entre la semaine à 4 jours ou 4,5 jours.

105 bulletins ont été distribués, il y a eu 83 retours soit 79 % de participation

52 votes en faveur de la semaine de 4 jours (soient 62,5%) et 31 en faveur de la semaine à 4,5 jours (soient 37,5%).

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante ont alors posé quelques questions sur le fonctionnement de la semaine à 4,5 jours, si celui-ci était reconduit :

- Garderons-nous le même fonctionnement des TAP (toutes les classes sur le même créneau horaire) ?

Réponse de Mme Saintier : Oui toutes les classes auront les mêmes horaires des TAP.

- Garderons-nous les mêmes horaires d'école ?

Réponse de Mme Saintier : Oui nous garderons les mêmes horaires d'école.

- Garderons-nous les mêmes horaires pour les TAP ?

Réponse de Mme Saintier : Il faut avoir des créneaux plus importants (minimum une heure).

- Qui décidera des différents horaires ? Sera-t-il possible de garder quand même nos horaires actuels ?

Réponse de Mme Saintier : Le conseil d'école décide des horaires qui seront ensuite validés par la Communauté de Communes Mellois en Poitou avant d'être proposés à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour être soumis à validation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Si la Communauté de Communes Mellois en Poitou refuse les horaires du conseil d'école, Mme Saintier explique qu'il faudra se rapprocher de la coordinatrice des TAP afin de proposer de nouveaux horaires plus en adéquation avec ce que souhaite faire la CDC.

Aujourd'hui nous allons donc nous positionner pour ou contre une demande dérogatoire d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2022.

Le conseil d'école est constitué de 14 votants. Le vote est exprimé comme suit :

- Pour une demande dérogatoire et un passage à 4 jours : 12 voix

- Pour un maintien de la semaine à 4,5 jours : 2 voix

L'école élémentaire de Brioux-sur-Boutonne prend position pour la semaine à 4 jours.

Horaires proposées :

8h50-12h et 13h30-16h20 soient 6h par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le conseil d'école suggère de réorganiser les 3h de TAP sur le mercredi matin.

Réponse de Mme Saintier : Cela deviendrait de l'extra scolaire.

Question diverse en réponse à l'actualité : Avec le passage au niveau 3 du protocole sanitaire, la Communauté de Communes Mellois en Poitou a proposé de mettre en place trois services à la cantine dès lundi 13 décembre. L'équipe enseignante demande s'il est prévu de repasser temporairement à 4 jours comme cela était le cas en juin, pour faciliter la mise en place, tout en gardant des temps pédagogiques cohérents ?

Réponse de Mme Saintier : Nous restons à 4,5 jours. Je ne suis pas au courant d'une difficulté à faire 3 services pour l'école élémentaire de Brioux-sur-Boutonne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15, le 09 / 12 / 2021.

La Secrétaire de séance
Coralie Auger

Le Directeur
Florent CHARLES